

Le Conseil d'Administration

Montpellier, le 21 janvier 2022

La Fondation LE REFUGE a pris connaissance du communiqué de presse de Monsieur le Procureur de la République aux termes duquel il apparaît que les anciens dirigeants de la Fondation, Messieurs Nicolas NOGUIER et Frédéric GAL, ont été respectivement mis en examen des chefs de « viol et agression sexuelle, travail dissimulé et harcèlement moral » et de « harcèlements sexuels, travail dissimulé et harcèlement moral ».

C'est avec tristesse que la Fondation apprend que les faits visés par ces mises en examen se seraient notamment déroulés au préjudice de salariés, bénévoles et jeunes hébergés par LE REFUGE.

Dans ces conditions, la Fondation LE REFUGE a demandé à Maître François LEROY, Avocat au Barreau de Paris, de se constituer partie civile en son nom.

Comme l'a toujours affirmé la Fondation, elle se tient aux côtés des victimes et continuera sans relâche à accomplir sa mission d'accueil et de soutien des jeunes LGBT+ rejetés par leurs parents en raison de leurs orientations sexuelles et/ou questionnements identitaires.

Depuis un an, la Fondation œuvre avec la nouvelle équipe à faire du Refuge un endroit plus sûr et accueillant envers tous les jeunes LGBT+ qu'elle accueille.